

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2020**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

*(Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

---

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à VILLARS – Salle de la Libération, **le Lundi 14 décembre 2020 à 19h00** sous la Présidence de **Monsieur Jordan DA SILVA, Maire**.

**I./ ADMINISTRATION GENERALE**

**1 *Prononciation du huis clos***

Vu les circonstances exceptionnelles et inédites liées à la propagation du virus Covid-19 le Conseil municipal a prononcé le huis-clos pour la séance du Conseil municipal du lundi 14 décembre 2020.

**2 *Installation d'un nouvel élu.*** Modification des commissions et autres comités pour remplacement élu démissionnaire

Madame Sophie CLAUDIN est installée en qualité de conseillère municipale en remplacement de Madame Marie-Laure TAROUJIT GIL qui a fait part de sa démission.

Le Conseil municipal fixe la composition des commissions permanentes, commissions légales et commission extramunicipales suit à cette nouvelle installation.

**3 *Ouverture des commerces le dimanche*** – Mise en œuvre du nouveau dispositif règlementaire – Programmation et fixation du nombre de dimanches travaillés pour l'année 2021.

Le Conseil municipal fixe le nombre de dimanches autorisés au titre de l'année 2021 comme suit : ouverture dominicale concernant le commerce de détail de 10 dimanches au total en 2021.

**4 *Personnel communal*** – Modification du tableau des effectifs communaux

Le Conseil municipal approuve la modification du tableau des effectifs communaux.

**5 *Personnel communal*** – Revalorisation de la participation employeur au titre de la garantie prévoyance contrat de groupe des personnels fonctionnaires de la commune.

Le Conseil municipal approuve la revalorisation de la participation employeur proposée à titre forfaitaire à 10 euros par mois et par agent et fixe la date de prise d'effet de cette revalorisation au 01 juin 2020.

**6 *Personnel communal*** – Renouvellement de l'adhésion de la commune de Villars au service optionnel Pôle santé au travail du Centre de Gestion de la Loire.

Le Conseil municipal charge le service optionnel Pôle Santé au Travail, créé par le Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire, de mettre en œuvre la surveillance médicale préventive au profit des agents de la collectivité à compter 1<sup>er</sup> janvier 2021 et jusqu'au 31 décembre 2023. Cette adhésion peut être dénoncée par l'une ou l'autre partie contractante de son plein gré, par lettre recommandée avec un préavis de six mois.

Le Conseil municipal accepte le coût d'adhésion établi pour l'exercice 2021, sur la base annuelle de 94 € par agent, (dont 7 € de participation aux frais de gestion).

- 7 **Personnel communal** – Absences pour maladie Covid des agents communaux sur l'IFSE et le CIA – Mesure exceptionnelle de non impact compte tenu de la crise sanitaire.

Le Conseil municipal approuve le maintien à titre exceptionnel du régime indemnitaire, à savoir IFSE et CIA, des agents communaux ayant un congé maladie pour raison de test positif au Covid 19 et précise que ces dispositions exceptionnelles s'appliquent à partir du 17 mars 2020 et jusqu'à la fin de la crise sanitaire.

## II./ FINANCES BUDGET SECURITE TRANQUILLITE

1. **Budget communal 2020** – Examen d'une quatrième décision modificative

Le Conseil municipal approuve la troisième décision modificative du budget communal exercice 2020. La section de fonctionnement est augmentée de 8 580 €, l'équilibre de la section d'investissement est inchangé

2. **Budget communal 2020** – Approbation d'un avenant n°3 à la convention de partenariat passée avec le Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'année 2020.

Le Conseil municipal approuve l'avenant n°3 à la convention de partenariat passée avec le CCAS au titre de l'année 2020 augmentant la subvention versée de la commune au CCAS de 8 580 €.

3. **Budget communal 2020** – Participation de la commune de Villars aux frais de fonctionnement des communes limitrophes – année scolaire 2019-2020.

Le Conseil municipal décide de verser la participation financière à la ville de Saint-Etienne pour la scolarisation de deux enfants villardaires comme suit : ⇒ SAINT ETIENNE : 2 élèves X 869.54 € = **1 739.08 €**

4. **Budget communal 2020** – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association SOS Violences conjugales 42.

Le Conseil municipal approuve le versement d'une subvention de 100 € à l'Association « SOS Violences Conjugales 42 ».

5. **Budget annexe des Pompes funèbres 2020** – Approbation d'une première décision modificative

Le Conseil municipal approuve une première décision modificative au budget annexe des pompes funèbres - exercice 2020.

6. **Budget communal 2021** - Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021.

Le Conseil municipal approuve les crédits affectés aux chapitres 20, 21, 23 et sur les opérations de la section d'investissement et autorise le Maire à engager, liquider et mandater sur le budget primitif 2021, dans la limite du quart des crédits inscrits sur tous les programmes d'investissement 2020, et dans la mesure où les reports de crédits seraient insuffisants, les factures d'investissement qui viendraient à lui être présentées avant la date limite fixée pour l'adoption du budget primitif 2021, c'est à dire du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2021.

7. **Tarifs communaux** – Fixation des tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le Conseil municipal approuve les propositions de tarifs au titre de l'année 2021.

### III./ PETITE ENFANCE JEUNESSE

1. **Personnel communal** – Recrutement d'agents non titulaires pour des besoins saisonniers au titre du dispositif job mairie

Le Conseil municipal approuve le recrutement d'agents non titulaires pour des besoins saisonniers au titre du dispositif job mairie pour l'année 2021.

2. **Centre social** – Approbation de la convention d'objectifs et de financement 2021-2024 du Centre social de Villars en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire, le Département de la Loire et la commune de Villars.

Dans le cadre du renouvellement de l'agrément du Centre social de Villars par la CAF de la Loire au titre de la fonction d'animation globale et coordination de l'animation collective famille, le Conseil municipal approuve la convention d'objectifs et de financement 2021-2024 du Centre social de Villars en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire, le Département de la Loire et la commune de Villars.

3. **Convention Territoriale Globale** – Engagement de la commune de Villars dans l'élaboration d'une CTG en partenariat avec la CAF de la Loire sur un périmètre arrêté.

Le Conseil municipal approuve le projet de signature d'une CTG avec la CAF de la Loire et s'engage dans l'élaboration d'une CTG avec la CAF de la Loire et les communes suivantes : Roche la Molière, Saint Genest Lerpt, Saint Priest en Jarez, l'Etrat et La Tour en Jarez.

### IV./ EDUCATION CME

1. **Marché public** – Lancement consultation pour le marché de fourniture de repas dans les restaurants scolaires et dans les crèches.

La commune a contracté un marché public pour la fourniture des repas en liaison froide pour les restaurants scolaires et les crèches municipales avec la société ELIOR, arrivant à échéance le 30/4/2021.

Le Conseil municipal a délibéré pour :

- Prendre acte des besoins de fournitures composés comme suit :

- Fourniture de repas pour les restaurants scolaires, en liaison froide, avec définition de commandes mini et maxi selon les effectifs et inscriptions des enfants, 1 repas midi, 4 jours sur 7 pendant l'année scolaire (Lot 1)
- Fourniture de repas et de goûters pour les crèches structures d'accueil, en liaison froide, avec définition de commandes mini et maxi selon les effectifs et inscriptions des enfants pour tous les jours d'ouverture (Lot 2)

L'ensemble représentant un montant total des dépenses estimés à 427 000 euros HT pour la durée du marché fixée à 3 ans, prévue par allotissement lot 1 : 370 000 € HT et lot 2 : 57 000 € HT.

- Approuver l'organisation d'une procédure de consultation par appel d'offres ouvert en vue de la passation de marchés publics de fournitures de repas, en fixant les critères de jugement des offres comme suit :

- Prix des prestations pondéré à 60%
- Valeur technique de l'offre pondérée à 40%

2. **RASED** – Approbation d'une convention intercommunale pour le financement du RASED

Le Conseil municipal approuve la convention de financement du RASED pour la période 2021-2023 avec les communes de de Saint Priest en Jarez, l'Etrat, la Tour en Jarez et Saint-Etienne.

3. **Conseil municipal des enfants** –

Les conseillers municipaux sont informés des dernières actions du CME.

## **V./ URBANSIME, AMENAGEMENT, HABITAT**

1. **Espace Beaunier** – Candidature de la commune au dispositif national Petite Ville de Demain

Le Conseil municipal est informé du dispositif national « petite ville demain » organisé par le ministère de la cohésion des territoires. Ce programme vise à soutenir les communes de moins de 20 000 habitants dans leur relance de potentialités et de redynamisation. Le Conseil municipal prend acte de la candidature de la commune au dispositif national « petite ville de demain » en région Auvergne Rhône Alpes.

2. **Aménagement** – Approbation du rapport annuel de la SPL Cap Métropole – Exercice 2019

Le Conseil municipal approuve le rapport de gestion de la SPL CAP METROPOLE validé dans son assemblée générale du 14 septembre 2020.

## **VI./ TRAVAUX DE VOIRIE, BATIMENTS, FLEURISSEMENT, ERP**

1. **Centre social** – Programme de rénovations thermiques du Centre Social – Lancement d'une consultation d'entreprises

Il est proposé le projet de rénovation énergétique du centre social de Villars afin de permettre l'amélioration énergétique du bâtiment communal. Une étude de maîtrise d'œuvre a été confiée au BET ingénierie BDIBAT qui en liaison avec la commune maître d'ouvrage a pu définir un programme de travaux. Le centre social est bien entendu concerté et associé au projet.

Le Conseil municipal autorise la création de l'opération de travaux de rénovation énergétique du centre social estimés à 147 000 euros HT pour les travaux de chauffage ventilation GTC et approuve le lancement d'une consultation selon la procédure adaptée en fixant les critères de jugement des offres du règlement de consultation comme suit

la valeur **technique** : la note obtenue sera pondérée à 60 %

le **prix** : la note obtenue sera pondérée à 40 %.

2. **Voirie** – Acquisition d'une balayeuse mécanisée neuve – Approbation de l'offre de l'UGAP

Le Conseil municipal approuve l'offre de la balayeuse mécanisée Type RAVO CR 540 XL EURO 6 DE 5M3 matériel MATHIEU proposée par l'UGAP et autorise le Maire à la signer le bon de commande afférent auprès de l'UGAP pour un montant de 210 969,44 euros TTC avec accessoires compris notamment 3° bras de désherbage, et système nettoyage haute pression.

3. **Voirie** – Approbation d'une convention de mutualisation pour l'utilisation d'une balayeuse mécanisée avec la commune de Saint-Priest-en-Jarez.

Le Conseil municipal approuve la convention de mutualisation de l'utilisation de la balayeuse mécanisée Type RAVO CR 540 XL EURO 6 DE 5M3 avec la commune de SAINT PRIEST en JAREZ et autorise le Maire à la signer pour une durée de 7 ans à compter de la date de signature et qui sera renouvelée par tacite reconduction, par période d'une année et jusqu'à la fin de vie de la balayeuse.

## **VII. / SAINT ETIENNE METROPOLE**

1. **Administration générale** – Composition des commissions métropolitaines

Monsieur le Maire présente la composition des commissions métropolitaines.

2. **Plan « Le numérique à l'école »** – Dotation de l'école élémentaire Jean RAVON

Monsieur DEVIDAL détaille les derniers équipements fournis par Saint Etienne Métropole dans les écoles de la commune au titre du plan « Le numérique dans les écoles ».

## **VIII./ INFORMATIONS DU MAIRE**

### **1/Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation de compétences**

Monsieur le Maire informe des décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

### **2/Rendu compte de l'exercice du droit de préemption : préemption bien de Mr et Mme CHADINAY et REVERCHON situé au 10 Rue Louis SOULIER, référencés AC 0153 et AC 0233 CURNIEU EST**

Monsieur le Maire rend compte de l'exercice du droit de préemption pour le tènement mentionné ci-dessus pour un montant de 110 000 euros et pour le projet d'aménagement urbain suivant :  
Opération projetée : projet de construction d'une passerelle piétonne de franchissement de la voie ferrée et le besoin de maîtriser le foncier nécessaire. Cette acquisition constitue une opportunité en réserve foncière compte tenu de sa situation privilégiée.

### **3/Désignation des Présidents de groupe**

Monsieur le Maire informe de la désignation des Présidents de groupe comme suit :

- Groupe « Unis pour Villars »                      Monsieur Rémy GODDE
- Groupe « Villars c'est Vous »                      Monsieur Nicolas PEYRARD

**Le Maire,**

**Jordan DA SILVA**